



Antennes-Relais à Nogent sur Marne: Bouygues Telecom devant la justice

Jeudi 8 novembre 2007 - Par Marc Arazi –

Communiqué de l'ACN du 7 novembre 2007 - Nogent sur Marne.

- Depuis septembre 2004, les riverains du 92 rue François Rolland à Nogent sur Marne ainsi que les parents du groupe scolaire Val de Beauté (2500 élèves) tentent en vain de se faire entendre de Bouygues Telecom et de leur Maire, M. Jacques Martin, en demandant que soit trouvé un autre site éloigné du groupe scolaire. A ce jour, pétitions, affichages, réunions publiques, rassemblements devant la mairie n'y sont pas parvenu.

Les deux antennes ont été mises en activité le 27 septembre 2007 à 5 mètres d'une locataire et à une dizaine de mètres du terrain de sport et d'une école maternelle.

Monsieur Tomasini, Préfet du Val de Marne, avait pourtant demandé la « non activation de l'antenne située en terrasse au 2ème étage de l'immeuble, afin d'étudier l'écran le plus efficace susceptible d'être installé » pour tenir compte des risques pour les locataires. Même cette demande du Préfet n'a pas été respectée.

L'ACN va donc interroger le juge sur la compatibilité de cette installation avec une jouissance paisible des lieux par les locataires, exempte de tous risques pour la santé, ainsi que sur la conformité de l'installation aux règles en vigueur concernant le respect du périmètre de sécurité autour des stations de base (circulaire interministérielle du 16 octobre 2001) dont l'objet est d'éviter toute exposition prolongée des personnes à des rayonnements électromagnétiques excessifs.

La signalétique mise en place par l'opérateur sur la terrasse rappelle d'ailleurs aux techniciens intervenants sur les antennes les précautions à prendre et particulièrement l'interdiction de se trouver dans le champ entre 0 et 3 mètres sur les côtés.



L'ACN :

- regrette cet épisode supplémentaire qui souligne le jusqu'aboutisme aveugle de l'opérateur.
- rappelle que M. Martin a annulé la Charte de bonne conduite de 2002 dont l'ACN demandait simplement l'application.
- dénonce avec vigueur l'accord signé par M. Martin le mois dernier avec les opérateurs, accord qui manifestement ne règle aucun problème, a été négocié dans la plus totale opacité, sans les associations, et au mépris des attentes des nogentais.

Nous faisons confiance aux juges pour suspendre cette installation et nommer un expert qui aura pour tâche de prendre toutes les dispositions pour que ces antennes ne mettent pas en danger la santé des locataires et des riverains.

[Le site de l'ACN](#)